



Edité le : 27/01/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE
BP 30211
42605 MONTBRISON Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-7977		
Identification échantillon :	LSE2301-16783-1	Analyse demandée par :	ARS Loire Santé et Environnement
N° Analyse :	00211185	N° Prélèvement :	00182939
Nature:	Eau de ressource souterraine		
Point de Surveillance :	TRANCHEE DRAINANTE SI UNIAS	Code PSV :	0000002879
Localisation exacte :	SORTIE PUIT		
Dept et commune :	42 UNIAS		
UGE :	0359 - PRODUCTION SI MIXTE DU BONSON UNIAS		
Type d'eau :	B - EAU BRUTE SOUTERRAINE		
Type de visite :	AURC	Type Analyse :	PHAP
Nom de l'exploitant :	ALTEAU AQUALTER IMMEUBLE LA BRITANNIA - BÂTIMENT A 20 BOULEVARD EUGÈNE DERUELLE CEDE03 69432 LYON	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	TRANCHEE DRAINANTE UNIAS	Type :	CAP
Prélèvement :	Prélevé le 18/01/2023 à 08h16 Réception au laboratoire le 18/01/2023 Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Lydia Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	003589

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 19/01/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils <i>Solvants organohalogénés</i>							
1-chloronaphtalène	42PHAP*	< 0.01	µg/l	GC/MS après extraction LL au CH2Cl2	Méthode interne M_ET078		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
2-chloronaphtalène	42PHAP*	< 0.02	µg/l	GC/MS après extraction LL au CH2Cl2	Méthode interne M_ET078		#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphthène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Anthracène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) anthracène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (b) fluoranthène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (k) fluoranthène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène	42PHAP*	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (ghi) pérylène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Chrysène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Dibenzo (a,h) anthracène	42PHAP*	< 0.00001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Fluoranthène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Fluorène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Naphtalène	42PHAP*	< 0.005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
8.1 Modif LQ : 0.001µg/l => 0.005µg/l							
Pyrène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Phénanthrène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#

42PHAP* ANALYSE (PHAP) HAP (ARS42-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Lea SOUVIGNET
Ingénieur de laboratoire

